



SNEP-FSU
2 Avenue Jean RIEUX
31500 Toulouse
ISSN 1265 - 6526
N°1 OCTOBRE 2018

DT 031/18/011-AN



Date de dépôt

Sommaire :	P6 et 7: Point sur la rentrée.
P1 : Edito	P7 : IA-IPR, Colloque.
P2 : Organigramme SNEP Académique.	P8 et 9 : Stages syndicaux.
P3 : Grève du 9 octobre, Pétitions.	P9 : CDNE.
P4 : Action UNSS du 4 juillet.	P10 : Accueil des stagiaires.
P5 : Elections professionnelles.	P11 : Fiche de syndicalisation.
	P12 : Trésoriers départementaux.

Edito :

L'année de tous les dangers ... !

Après un été fort en affaires, après un recul de la cote de popularité dans les sondages de notre président jupitérien, après un rapport sénatorial publié fin juillet pour préconiser des mesures rendant le métier d'enseignant attractif, le gouvernement va s'attacher à ouvrir de nombreux dossiers à cette rentrée 2018.

Identifiés comme nocifs pour notre discipline, nos professions, nos statuts, nos droits sociaux, ces dossiers vont être les bâtons de pèlerins de la République en marche forcée contre le service public à la française et la remise en cause de notre modèle de société.

Ces réformes vont marteler et rythmer cette année scolaire. Le premier qui va occuper la profession concerne les propositions de programmes que le groupe d'experts du Conseil Supérieur des Programmes doit rendre pour l'EPS en lycée. Dès la publication des textes, il va falloir rassembler les collègues pour les analyser finement et certainement mener des actions afin de rendre ces textes en phase avec les réels besoins des élèves et les aspirations légitimes d'une discipline moderne qui a pour ambition de répondre aux enjeux éducatifs du 21ème siècle.

Le deuxième chantier sera, bien évidemment, dans le premier trimestre, les élections professionnelles (voir article dans ce bulletin) où il va falloir inviter les collègues d'EPS à rejoindre le SNEP et à voter massivement pour lui et la FSU pour endiguer les nouveaux projets de dialogue social visant à remettre purement en cause le paritarisme, transformant les commissions paritaires en chambre d'enregistrement pour tout ce qui concerne l'avancement, les carrières, les mutations... !

Le troisième dossier concernera les retraites et vraisemblablement le nouveau calcul des pensions...Il faudra que les réponses des salariés et retraités soient massives et à la hauteur d'une nouvelle attaque des acquis sociaux de la part d'un gouvernement dont le visage ultralibéral ne se cache plus... !

Enfin que dire d'une rentrée dans notre académie où un certain nombre de BMP dans les établissements n'ont toujours pas d'enseignants : combien de collègues à cheval sur 2 ou 3 établissements ? combien de ces personnels à qui on propose de ne pas faire leur service AS pour effectuer 20h ou 21h d'enseignement ? Pas assez de TZR qui sont déjà quasiment tous affectés à la rentrée et que dire du réamorçage du recrutement d'un nombre constant de contractuels année par année ?

Pour toutes ces raisons, il paraît évident de rester rassemblés et unis pour faire face à ce rouleau compresseur libéral. Et pour être rassemblés, rien de tel que la structure syndicale qui, historiquement, a toujours défendu la discipline et ses personnels : le SNEP.

A cette rentrée donc syndiquez-vous, resyndiquez-vous rapidement pour que nous soyons prêts à enclencher une riposte qui démontre notre détermination à ne pas laisser faire.

A l'instar de Victor Hugo qui disait « Je crois à l'unité, à la persistance, à la logique, à l'adhésion d'hier avec demain », nous espérons que votre rentrée se sera toutefois bien passée.

Jean-Paul POITOU (le 13/09/18)





ORGANIGRAMME SNEP REGIONAL

→ CO-SECRETAIRES ACADEMIQUES →				
Claude BOYALS 06 89 41 45 21	André CASTELLAN 06 15 28 40 59		Pascal MARTIN 07 81 97 71 90	Jean-Paul POITOU 06 95 24 78 43
RESPONSABLES SYNDICALISATION	Jean-Luc GAUBERT (81,82,46,12) 06 72 39 63 39	Jean-Luc SENAT (09,31,32,65) 06 10 66 17 11	TRESORIER ACADEMIQUE	Jérôme BADET 06 07 03 44 98

PERMANENCES

Le mardi 9h à 18h 30

Le jeudi 9h à 18h 30

COORDONNEES DU SNEP TOULOUSE

2 Avenue Jean Rieux
31500 TOULOUSE
Tel : 05 61 80 95 04

Adresse e-mail : s3-toulouse@snepfsu.net

DPT	SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
09	CHARTIER Corinne	15 rue du Pas du Laurier 09100 PAMIERS	06 37 42 41 83	cocobelle1972@gmail.com
12	PETIT Céline	19 avenue des Causes 12520 AGUESSAC	06 75 51 29 66	petit.tesini@laposte.net
31	MARTIN Pascal	Quartier Lazières 31290 VIEILLEVIGNE	07 81 97 71 90	pascal.eps@club-internet.fr ou s2-31@snepfsu.net
32	GOIRAND Philippe	1 rue Sainte Marie 32360 JEGUN	06 09 09 08 59	s2-32@snepfsu.net
46	FOLTZER Laure	Pied de la Croix LE BOURG 46600 CUZANCE	0672 71 58 74	laure.foltzer@ac-toulouse.fr
65	CAHUE-MERCIER Fabrice	6 bis chemin d'Azereix 65000 TARBES	06 79 68 39 30	f.cm065@gmail.com
81	CASTELLAN André	5 Rue du Tarn 81150 CASTELNAU de LEVIS	06 15 28 40 59	andre.castellan@free.fr
82	POITOU Jean-Paul	FSU 23 Grand Rue Sapiac 82000 MONTAUBAN	06 95 24 78 43	s2-82@snepfsu.net

EN DEHORS DES BULLETINS REGIONAUX, PENSEZ A CONSULTER LE SITE DU SNEP ACADEMIQUE





MARDI 9 OCTOBRE

« Communiqué de la FSU »

Ci-dessous le texte issu des débats menés lors du Conseil Délibératif Fédéral National de la FSU. Que l'on partage tout ou partie de ce texte, le temps est bien à la mobilisation.

Dans un contexte compliqué, la FSU décide la construction d'un plan d'action ambitieux associant toutes et tous les agent-es :

- **un appel de la FSU à faire du 9 octobre une journée de mobilisation pour défendre la Fonction publique et les services publics (missions, emplois, salaires, conditions de travail...) et appelle les agent-es à participer selon diverses modalités pour le réussir : grèves, rassemblements, manifestations, assemblées générales...**

- *une campagne pour informer les personnels sur la réalité des projets de réforme des retraites et pour obtenir des mesures revenant sur les reculs et inégalités produits par les précédentes réformes et garantir à toutes et tous des retraites et pension décentes. La FSU rencontrera l'ensemble des organisations syndicales.*

- *une campagne pour défendre et améliorer les conditions de travail des agent-es après celles menées sur les salaires et l'emploi. Elle appelle à signer massivement la pétition pour le maintien des CAP et CHSCT,*

- *une remise de la pétition « Pas touche aux CAP/CHSCT » le 3 octobre,*

- *La FSU propose d'ores et déjà aux fédérations de l'éducation la construction d'une mobilisation rapide.*

- *la construction d'une action Fonction publique dans un cadre unitaire large dès le début de l'année 2019.*

- *le soutien et l'appel des personnels à se mobiliser dans la grève du 27 septembre avec le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU contre les projets pour la voie professionnelle et pour l'ouverture de réelles discussions.*

- *la mobilisation des retraité-es, dans le cadre intersyndical du groupe des neuf, les 3 et 18 octobre.*

PÉTITIONS

« Avez-vous signé ? »



Durant ce mois de septembre, plusieurs pétitions nous concernant directement sont plus ou moins suivies par la population en général et les agents de la fonction publique en particulier. En voici au moins 3 qu'il paraît important de ne pas négliger :

- ◇ « Pas touche au CAP et CHSCT » : pétition que vous trouverez en ligne sur le site de la FSU. A ce jour, plus de 29000 signatures, ce qui est grandement insuffisant au regard de l'attaque que veut porter le gouvernement au paritarisme. C'est une tentative de détournement des statuts de la fonction publique afin de faciliter une « déconcentration managériale » en donnant encore plus de pouvoir aux chefs de service et d'établissement.
- ◇ « La fonction publique : une idée d'avenir. Change.org » : titre à taper dans votre moteur de recherche. Seulement un peu plus de 4500 signatures au 26 septembre. A l'heure des remises en cause incessantes de nos statuts et où l'on cherche à monter l'opinion publique contre les fonctionnaires, il est bon de rappeler ce qu'est la fonction publique et son utilité.
- ◇ « Respect de la démocratie à l'UNSS » : pétition contre l'augmentation de 10% du forfait AS et pour que la démocratie soit respectée au sein des instances UNSS. Vous devriez trouver cette pétition sur le site académique du SNEP Toulouse.





UNSS

« Le SNEP agit ! »

PETIT RAPPEL HISTORIQUE :

En juin 2017, nos demandes répétées de création d'un poste de directeur départemental adjoint (DDUNSS31 et SNEP) ont enfin été entendues et Alexandre DAVID est alors recruté comme directeur départemental adjoint de Haute Garonne.

Toute l'année, la nouvelle équipe, accompagnée de Cathy PALLARES, a permis une relance de notre activité départementale. Cependant, dans le même temps, une incertitude régnait sur le poste d'Alexandre DAVID, les indemnités afférentes à sa fonction ne lui ayant pas été attribuées.



Pourtant, en mai, notre collègue obtient la certitude que le poste de directeur adjoint a été créé sur des moyens propres au DASEN, mais découvre que ceux-ci ne sont pas équivalents à ceux d'un DDA. En fait, on apprend alors qu'il n'est pas directeur départemental, mais simplement chargé de mission.

En juin, le SNEP 31 dénonce le non respect du travail accompli par nos collègues DDUNSS et DDA. Cette remise en cause met dès lors en danger la pérennité du service départemental. Malgré nos interventions dans toutes les instances, AG de fin d'année au niveau départemental et Conseil Régional UNSS, au niveau des CAPA sur les mutations, aucune assurance n'a pu nous être donnée par les services du rectorat sur le poste de directeur adjoint et sur sa rémunération. Notre nouvelle DASEN, Mme LAPORTE, a tenté de nous rassurer, ainsi que nos collègues de la direction départementale en annonçant qu'une rémunération supplémentaire pouvait être envisagée. Ce que n'a toutefois pas perçu Mme la DASEN c'est le désaveu ressenti par nos collègues de la direction départementale de l'UNSS. Leur choix s'est donc porté naturellement sur une demande de réintégration.

NOTRE ACTION :

Le SNEP Haute-Garonne a alors écrit à Mme la Rectrice et à Mme la DASEN pour demander la création immédiate d'un poste d'adjoint et que celui-ci soit le plus rapidement possible pourvu.

N'ayant pas eu de réponse à nos différents mails, nous avons appelé les enseignants d'EPS de l'académie à un rassemblement devant le rectorat le mercredi 4 juillet afin de montrer que le SNEP au-delà d'être une force de proposition pouvait aussi être une force d'action. Nous nous sommes ainsi retrouvés à plus de 80 devant le rectorat (dont une quarantaine venant d'autres départements). Et, bruyamment, en mouvement, nous avons su enfin nous faire entendre.

Le SNEP, avec nos deux collègues directeurs départementaux, a alors été reçu par la nouvelle directrice de cabinet de la Rectrice, Mme VAL. Un sentiment de gâchis ressort malgré tout de cette rencontre : notre Directrice Départementale, Claudine NOZERAN et son adjoint, confirment leur démission et nous, nous perdons 2 collègues dynamiques, porteurs de projets alors même que les services rectoraux nous annoncent ce jour la création officiel du poste d'adjoint. Rien de moins que ce que nous demandions depuis 2 mois. Nous ne pouvons que déplorer la lenteur de prise de décision du rectorat de Toulouse, et finalement dans cette histoire, personne du côté administratif ne semble fautif et personne ne semble vouloir assumer la perte de 2 personnes de qualité qui exerçaient leur mission avec sérieux et compétence.

Le SNEP académique souhaite la bienvenue dans leurs nouvelles fonctions à Sandrine JOBARD, nouvelle DD UNSS 31 (elle était précédemment CPD EPS dans le Gers) et à Guillaume JANSOU, nouveau DDA UNSS 31 (qui exerçait déjà ces fonctions dans l'académie de Paris).

L'action aura payé pour la Haute Garonne et nous ne remercierons jamais assez les collègues qui ont su se mobiliser en 3 jours et venir manifester devant le rectorat, venant même parfois de fort loin.

Reste encore à obtenir la création de postes de Directeurs Départements Adjoints en Aveyron et dans le Tarn, demande que nous avons déjà formulées, mais ça c'est encore une autre histoire.





ELECTIONS PROFESSIONNELLES

« Ne pas voter, c'est favoriser le gouvernement »

Le taux de participation chez les CE et professeurs EPS en 2014 (1), était de 54,8% dans notre académie (pour rappel, lors de dernier scrutin à l'urne en 2008, ce taux était supérieur à 70%). Ce taux de participation est le premier indicateur que va observer le gouvernement, car il renseigne sur la légitimité des élus du personnel. Plus ce taux est faible, moins seront crédibles nos commissaires paritaires. Plus il est fort, plus leurs chances d'être entendus seront grandes. Dans un climat où les corps intermédiaires sont de plus en plus méprisés, relever ce taux à la hauteur de 2008 serait un signal fort adressé à notre administration, signal lui indiquant de surcroît que notre profession est loin de se résigner.

Le second chiffre qui sera étudié est celui du pourcentage que le SNEP va atteindre. En 2014, le SNEP, dans notre académie, avait obtenu 80,1% des suffrages exprimés. C'est ce pourcentage qui donne à nos commissaires paritaires toute leur légitimité pour représenter les personnels et ainsi obtenir les moyens d'agir dans le suivi des différentes opérations jalonnant nos carrières (avancement, mutation, ...) et d'améliorer de nombreuses situations.

Du 29 novembre au 6 décembre, l'ensemble de la profession va donc être appelée à voter pour élire ses représentants qui siègeront pour les 4 ans à venir à différentes instances. En ce qui nous concerne, nous aurons ainsi 4 votes à réaliser : nous devons voter pour les CAPA (CE, prof EPS et agrégés), la CAPN, le CTA et le CTM (2). Pour vous aider à voter, notamment sur le plan technique, un bulletin spécial élections professionnelles sera envoyé à toute la profession courant novembre. Dans celui-ci figurera en outre divers conseils expliquant la démarche à suivre afin que le vote électronique ne soit pas un obstacle pour vous exprimer.

En attendant ce bulletin, pensez à vérifier que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale. Celle-ci doit être publiée dans votre établissement à partir du 17 octobre, soit la dernière semaine avant les vacances de Toussaint. C'est durant cette semaine qu'il faudra formuler une réclamation si jamais votre nom, ou celui d'un de vos collègues, était oublié.

A partir du 5 novembre, vous devriez recevoir votre matériel de vote, c'est-à-dire une notice de vote et votre identifiant. **Attention, la date limite pour recevoir ce matériel est fixée au 13 novembre.** Soyez vigilants et interpelez votre chef d'établissement ou votre chef de service en cas de problème, notamment si vous ne parvenez pas à créer et obtenir l'accès à votre espace électeur.

Organiser ces élections professionnelles est de la responsabilité de l'administration, les réussir dépendra de nous. L'incitation à voter va surtout être le travail des organisations syndicales, mais demeure néanmoins un réflexe citoyen qui nous implique toutes et tous. Il ne tient qu'à nous de prouver, par notre vote, que la résignation n'est pas de mise chez les enseignants.

VOTEZ, VOTONS, ET ENVOYONS BOULER CELLES ET CEUX QUI ESPÈRENT NOUS RÉDUIRE AU SILENCE

André CASTELLAN



(1) : que les agrégés nous pardonnent, mais leurs votes étant englobés avec ceux des agrégés des autres disciplines, il est difficile de connaître le taux de participation des agrégés EPS.

(2) : CAPA = Commission Administrative Paritaire Académique, CAPN = Commission Administrative Paritaire Nationale

CTA = Comité Technique Académique, CTM = Comité Technique Ministériel





RENTRÉE SCOLAIRE EN MIDI-PYRÉNÉES

« Situation alarmante ! »

Points très chauds à cette rentrée 2018 :

Le collège Berthelot se mobilise le jour de la pré-rentrée et menace de ne pas faire la rentrée. Trop d'élèves et pas assez de moyens. Les collègues obtiennent un nombre d'heures suffisant dès le jour même.

Le refus des collègues, des élus, des parents, d'accueillir un chef controversé dans le Lot. La lutte collective (avec grève) fait fléchir la Rectrice qui finit par suspendre ce chef d'établissement !

Les collèges de Leclerc à St Gaudens et de Perbosc à Auterive ont 2 classes de moins que l'année précédente. Pourtant de nombreuses classes sont à plus de 30 à la rentrée. A Auterive les collègues sont toujours dans l'action 10 jours après la rentrée (grève, occupation, article dans la dépêche). Le rectorat leur ayant octroyé généreusement une quinzaine d'heures, ils ont décidé de rester dans l'action. Ils étaient en rassemblement devant le rectorat le 26 septembre.

Le manque criant de recrutement au concours a des conséquences directes dans le manque accru d'enseignants, et l'EPS n'est pas épargnée. Avec à peine 80 TZR EPS pour toute l'académie (-30% en 3 ans), nous atteignons péniblement les 5% de TZR. Au 15 septembre, le rectorat se voit déjà contraint d'embaucher 30 contractuels. La Rectrice devra demander au ministère dès l'an prochain plus de postes EPS pour l'académie, et ce malgré les annonces gouvernementales de 2100 suppressions dans le second degré.

L'exemple du Lot est symptomatique d'une dégradation organisée par l'Etat du service public d'éducation. Pour tout ce département, un seul TZR « actif ». Dès cette rentrée, les contractuels sont positionnés sur des postes à l'année et, malgré cela, au moins 20 heures d'EPS ne sont toujours pas pourvues. A cela, ajoutons que pour éviter de trop petits BMP, et donc le risque réel de classes sans cours d'EPS, les collègues acceptent de plus en plus d'absorber ces heures en HSA souvent bien au-delà de l'heure imposée. Le « saucissonnage » des postes a pour autres conséquences la disparition d'au moins 2 forfaits AS dans ce département. Bref, l'exemple du Lot montre à quel point notre discipline est maltraitée et combien les élèves sont loin des préoccupations de « nos hommes » d'état.

Les problèmes ne sont pas l'apanage du Lot, et les autres départements ne sont pas en reste :

- Dans le 09, plus un seul TZR disponible et au moins 3 contractuels embauchés à l'année.
- Dans le 12, ouf, une rentrée apaisée mais les classes sont surchargées.
- Dans le 31 : il manque 2 enseignements sur des temps complet depuis la rentrée. De nombreux petits BMP ne sont pas pourvus et de plus en plus de TZR se retrouvent sur 3 établissements. De nombreux contractuels ont été embauchés dès la rentrée.
- Dans le 32 : des heures de cours ne sont toujours pas assurées sur le secteur de Condom malgré la présence de TZR encore sans affectation.
- Dans le 65, l'arrivée de 2 TZR supplémentaires a permis de garantir une rentrée plus sereine. Aujourd'hui, il reste au moins un TZR disponible.
- Dans le 81, il manque encore deux profs dans 2 établissements pour assurer tous les cours alors que tous les TZR sont affectés à l'année ainsi que de nombreux contractuels.
- Dans le 82, plus aucun TZR de disponible !

Pour assombrir le tableau, il existe encore des difficultés dans certains cas pour obtenir le droit d'exercer l'AS, même pour des collègues titulaires. Ainsi, la Rectrice semble donner des directives aux chefs d'établissements leur permettant de supprimer le forfait à des collègues en situation de temps partiel. Une tentative de déréglementation supplémentaire !

Nous ajoutons à ce triste bilan que dans certains cas, la direction des personnels s'exonère de toute écoute et ne fait plus preuve d'aucune bienveillance. En ne recevant plus les collègues et ce, quelles que soient les raisons, nous avons le sentiment que la crise du recrutement se double maintenant d'une crise des conditions de travail. Le SNEP a tiré le signal d'alarme en se faisant le relais de ces collègues, mais les réponses obtenues restent toujours aussi insatisfaisantes.





RENTRÉE SCOLAIRE EN MIDI-PYRÉNÉES (suite)

Dans les établissements du second degré, les annonces de notre Ministre montrent que la période n'est plus à l'abattement, car les prochaines suppressions de postes seront doublement ressenties. D'un côté les suppressions, de l'autre des créations dans le 1^{er} degré pour favoriser les dédoublements des CE1. Mais nous ne sommes pas dupes de cette stratégie éculée du « diviser pour mieux régner ». Et les collègues non plus, car personne ne souhaite dénoncer les efforts insuffisants faits sur le primaire. Les réformes du LP et du lycée vont continuer le travail de sape de celle du collège : les baisses horaires des élèves, l'augmentation des heures supplémentaires (dont de plus en plus de collègues ne veulent plus, tant les charges, notamment celles dévolues au PP, augmentent année après année), l'explosion des effectifs sont autant de perspectives qui relèvent de l'inacceptable !

Les salles des profs résonnent en ce moment des heures d'infos syndicales : la grève intersyndicale du 27 septembre en lycée professionnel, la grève interpro du 9 octobre et le plan d'action de lutte dans l'éducation sont un début de commencement d'un mouvement plus vaste. Le SNEP académique ne souhaite rien de plus que de lutter pour obtenir des avancées : la grève ne doit pas être le seul exutoire de nos colères...

Le début de l'année commence fort, les élections professionnelles arrivent et doivent être dans leurs résultats l'écho des luttes que le SNEP et la FSU mènent.

Alors dès le 29 novembre , on VOTE, et on VOTE SNEP et FSU

Pascal MARTIN

IA-IPR EPS

« Une équipe remaniée »

Après le départ en retraite l'an dernier de Mme CASSAGNE et celui pour une autre académie de Mme LOSFELD, la nouvelle équipe des IA-IPR EPS de l'académie se compose désormais de Mme Marie-Françoise AUSSET, Mme Christine FIL, M Philippe CHATONNAY et M Jean-René JOLY.

Une réunion entre le SNEP et le corps d'inspection étant prévue le jeudi 22 novembre, n'hésitez pas à nous faire part des sujets que vous souhaiteriez que nous abordions lors de cette rencontre.

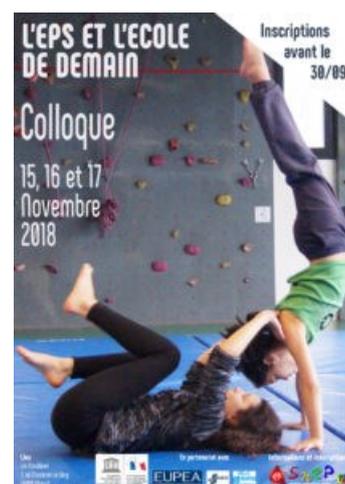
COLLOQUE DES 15, 16 et 17 NOVEMBRE

« L'EPS et l'Ecole de demain »

Le SNEP-FSU organise la 2^{ème} édition d'un colloque sur l'éducation physique et sportive en France. Ce colloque, qui a un écho international, devient un lieu incontournable de débats et de rencontres sur l'éducation physique et sportive française et ses liens avec la société.

Plus de 80 intervenants d'horizons très différents échangeront sur le sport, l'art et les questions sociétales. 24 enseignants d'EPS présenteront des expériences vécues d'une EPS de l'enseignement d'un sport et d'un art émancipateurs, prometteurs pour l'avenir.

Si vous ne l'avez pas encore fait, inscrivez vous rapidement sur le site du SNEP National. Infos, démarches, tarifs et remboursement, tout y est indiqué.. N'attendez pas, les places sont limitées et après le 15 octobre il sera trop tard.





STAGES « MUTATION »

Malgré nos demandes répétées d'un mouvement national à un tour, les mutations se dérouleront encore cette année en deux phases. Le bulletin officiel régissant les règles du mouvement interacadémique n'est pas encore paru, mais il se peut qu'il n'y ait pas de grands bouleversements. En revanche les règles concernant le mouvement intra-académique risquent quant à elles d'évoluer à nouveau. Nous ne pouvons qu'encourager tout demandeur de mutation dans l'académie à s'inscrire aux stages du mois de mars. Le jeudi 21 Mars sera réservé aux collègues déjà dans l'académie, alors que le vendredi 22 sera consacré aux nouveaux entrants.

Les demandes sont toujours à adresser à la Rectrice via votre chef d'établissement (modèle ci-dessous), mais n'oubliez pas d'informer le SNEP de votre demande.

STAGES	DATES	LIEUX	ANIMATEURS
Mutation INTER	Jeudi 29 Novembre 2018	SNEP TOULOUSE	Commissaires Paritaires
Mutation INTRA	Jeudi 21 Mars 2019		
Mutation INTRA	Vendredi 22 Mars 2019 (Entrants)		

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

(A RECOPIER MANUELLEMENT)

Nom - Prénom

Grade et fonction

A Madame la Rectrice

Etablissement ou service

s/c de

Conformément aux dispositions prévues :

à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé du : aupour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à :

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... leSignature :

Demande à envoyer à la Rectrice (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE

r CE CONGE EST DE DROIT r

- Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.
- Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande à la Rectrice (veillez à ce qu'il le fasse).
- Respectez les délais : demande faite à la Rectrice au plus tard 1 mois avant le stage.

"A défaut de réponse expresse (de la Rectrice) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

- N'OUBLIEZ PAS D'ENVOYER VOTRE INSCRIPTION AU SNEP : des stages ont été annulés vu le nombre insuffisant de participants alors que des collègues avaient omis de prévenir le SNEP.



STAGES



« Calendrier 2018-2019 »

Lors de notre Conseil Académique de juin, la programmation de plusieurs stages a été actée. Outre les traditionnels stages mutations, le SNEP académique a donc prévu l'organisation des actions suivantes :

- ⇒ 6 novembre : stage « Nouvelle carrière » ou comment comprendre PPCR, ses avancées, ses méfaits et ses perspectives d'évolution. animateurs ; les commissaires paritaires du SNEP. Lieu : SNEP Toulouse. Attention, compte tenu de la date de ce stage les inscriptions sont à faire au plus tard le 6 octobre. Ne procrastinez pas !
- ⇒ 6 et 7 décembre : stage volley-ball. animateurs : Marc PICOT assistés de Pierre CHABBERT et Maxime ESPOUNE . Lieu : collège de Puylaurens (Tarn). Attention, stage limité en nombre de places et réservé en priorité aux adhérents du SNEP.
- ⇒ 31 janvier et 1er février : stage « Sécurité / Responsabilité ». animateur : Jean FAYEMENDY, responsable national en charge des questions juridiques. Après le succès de ce stage organisé l'an dernier à Carmaux sous l'animation de Jean-Paul TOURNAIRE, le SNEP académique a pensé qu'il était important de le renouveler dès cette année et de le centraliser sur Toulouse. Lieu exact à déterminer en fonction du nombre d'inscrits. Stage ouvert aux non syndiqués SNEP.
- ⇒ Février : stage Basket-Ball. Stage en cours d'élaboration. Nous vous invitons à consulter notre site courant décembre.
- ⇒ Avril : stage « Retraite ». Stage en cours d'élaboration. Comme pour le stage Basket, les informations concernant cette action seront diffusées sur notre site. Stage ouvert également aux non-syndiqués.

CONSEIL DÉLIBÉRATIF NATIONAL ÉLARGI

« Une rentrée syndicale intense »

Jeudi 20 et vendredi 21 septembre s'est tenu à Paris le Conseil Délibératif National Elargi (CDNE) du SNEP. Cette instance réunit sur 2 jours l'ensemble des secrétaires et responsables nationaux, mais aussi tous les secrétaires académiques et départementaux. La délégation toulousaine, constituée de 10 membres (Pascal MARTIN siégeant au titre du Bureau National), a ainsi participé à l'ensemble des travaux traitant des sujets d'actualité et organisant l'activité syndicale à venir. Au programme de ce CDNE; analyse de la situation politique, point d'étape sur les élections professionnelles et sur le colloque de novembre, apport d'éléments sur les attaques portées au ministère de la Jeunesse et des Sports et informations sur la fusion des académies, analyses sur les réformes à venir de l'enseignement professionnel et du lycée, travail en groupes sur PPCR, emploi, syndicalisation, présentation du travail du groupe égalité, et rédaction du texte action. Bref, 2 jours de travail intense où la délégation toulousaine a su exprimer le point de vue de l'académie tout en gardant le côté convivial que chacune et chacun lui reconnaît.

Un moment fort de l'activité syndicale du SNEP qui, espérons le, redynamisera l'ensemble des militants de notre académie.

Prochain temps important de travail collectif, le Conseil Académique du 27 septembre à Toulouse, où tous les membres de bureau des 8 départements sont invités.

André CASTELLAN



La délégation toulousaine 2018



STAGIAIRES



« Le SNEP toujours présent »

Comme chaque année, une équipe de militants SNEP était présente lors de la journée d'accueil des stagiaires, journée qui a eu lieu cette année le mardi 28 août, et à Tournefeuille pour la troisième fois consécutive.

Sur les 39 stagiaires que va compter notre académie cette année (29 issus du CAPEPS Externe, 3 du CAPEPS Interne, 1 du CAPEPS réservé et 6 de AGREG Interne) près d'une trentaine nous ont croisé lors de cette journée sur un stand magnifiquement rénové. Ce premier contact, outre le fait qu'il nous permet de leur offrir quelques informations et « LA » plaquette que tout le monde nous envie, nous donne aussi la possibilité de vérifier que leurs affectations correspondent bien à celles communiquées par le rectorat. Cette rencontre nous permet également de récupérer leurs coordonnées personnelles, pour celles et ceux qui le souhaitent, afin de pouvoir leur adresser d'autres informations durant leur année de stage. Parmi celles-ci figureront bien entendu une invitation à notre stage mutation inter académique, moment crucial et nécessaire pour celles et ceux qui devront obligatoirement participer à ce mouvement.

Bien entendu, d'autres stages organisés par le SNEP, qu'ils portent sur la didactique d'une APSA ou sur d'autres aspects de la carrière, leur sont ouverts. Le droit syndical permettant de suivre 10 jours de formation syndicale par an, espérons qu'ils ne boudent pas ce droit tant que celui-ci existe.

En dehors de cette journée d'accueil, et dans la continuité de nos décisions prises lors de nos Conseils Académiques, nos stagiaires pourront également rencontrer un représentant du SNEP sur leur lieu de formation. C'est Maxime ESPOUNE, responsable académique des stages didactiques SNEP, qui, avec l'aide d'une ou d'un autre militant, tentera d'assurer une permanence par mois à l'ESPE de Toulouse. Toutes les questions pourront être abordées lors de ces permanences qui, espérons le, éclaireront nos jeunes collègues à la fois sur leur métier, leur carrière, mais aussi sur le rôle que tient notre organisation syndicale dans le développement de notre discipline, ce qui, par les temps qui courent, n'est pas une mince affaire.

André CASTELLAN



Frais de déplacement

Seuls les stagiaires qui n'habitent pas et n'exercent pas dans la commune de l'EPSE (Toulouse), ou dans les communes limitrophes, peuvent percevoir des frais de déplacement.

2 modalités existent:

- a) Soit une prime de 1000 € versée en 10 mois (ce mode là est automatique, aucune démarche administrative n'est à entreprendre). Il vous faudra simplement vérifier sur votre bulletin de salaire que cette prime apparaît bien. Sa mise en route ne se déclenche qu'après quelques mois d'exercice (Novembre, Décembre, voire Janvier). Si votre situation ouvre droit à cette prime et que vous ne la percevez pas, n'hésitez pas à nous contacter.
- b) Soit le remboursement des frais en fonction du nombre de jours travaillés et de la distance du lieu de travail ou domicile par rapport à l'ESPE (ce mode là doit être demandé par courrier au rectorat pour être déclenché. Voir avec le secrétariat de son établissement). Vu les délais et les pièces justificatives à fournir, nous estimons qu'en dessous de 150 kms il n'est pas intéressant d'opter pour cette option.

Maxime ESPOUNE





Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP-FSU - 2 avenue Jean Rieux - 31500 TOULOUSE

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom :			Code établissement :			
	Nom de jeune fille :			Nom :			
	Prénom :			Adresse complète :			
	Adresse complète						
	Mail :						
	Téléphone fixe :						
	Téléphone portable :						
Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS. Date et signature		
	<input type="checkbox"/> Version papier		<input type="checkbox"/> Version papier				
	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle		<input type="checkbox"/> Adresse personnelle				
	<input type="checkbox"/> Adresse établissement		<input type="checkbox"/> Adresse établissement				
<input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version électronique					
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale							

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2017-2018

		Catégorie/échelon											
		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11	
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €	
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €	
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €						
	Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €	
	Agrégé - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €						
	AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
	CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €						
	CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €							
	MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €					
	Prof EPS stagiaire à l'externe	100 €											
Prof de Sport stagiaire à l'externe	100 €												
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €												
Congé parental - disponibilité	46 €												
CDD temps plein à l'année	44 €												
Autres CDD et vacataires	30 €												
Congé de formation	102 €												
		Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine											
		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service											
		Abonnement Bulletin											
		Non syndicales										60 €	
		Institutions/Associations										60 €	
		Etudiants STAPS										20 €	
Retraité et contrat local HDF		Montant du traitement ou de la pension mensuelle (net)											
		Inférieur à 1 000 € → groupe 1	51 €						Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €			
		Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2	68 €						Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €			
		Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	83 €						Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €			
		Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	94 €						Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €			
		Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	103 €						Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €			

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque



Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Compl. d'adresse _____

CP - Ville _____

Pays _____

Code IBAN _____

Code BIC _____

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A : _____
Le : _____
Signature : _____

CREDIT
D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Paiement récurrent

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI →



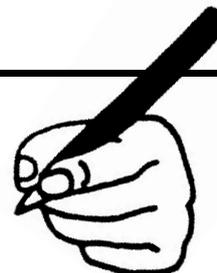


ADHERER, c'est renforcer l'outil syndical qu'est le SNEP.

C'est le premier acte militant.

C'est aussi ne pas rester seul face aux difficultés de notre métier.

ALORS VITE, REJOIGNEZ LE SNEP !



LES TRÉSORIERES DÉPARTEMENTAUX

09 - Jérôme BADET	18 hameau de Danis	09700 SAVERDUN
12 - Line BARES	Rés. Le Sud Appt D12 5 chemin de la corniche	12000 RODEZ
31 - Yannick MONTAGNAC	2 Impasse des Corbières	31830 PLAISANCE du TOUCH
32 - Cathy COIGNUS	14 rue de Marrens	32300 MIRANDE
46 - Hélène BOGUET	1158 Av. du château de Castelnaud	46130 BRETENOUX
65 - En attente d'un nouveau trésorier		
81 - Sylvette LONGHI	48 Bd Léon Bourgeois Appt 307	81100 CASTRES
82 - Sylvain GILMER	36 Chemin de l'Hermitage	81800 RABASTENS

CITATION à MEDITER



Thierry Alberti

« Même sans espoir la lutte est encore un espoir »

Romain ROLLAND (1866-1944)

